FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

LE NUMERO 15 CENTIMES

Mercredi 2 Mai 1923

Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

PREMIER MAI

Moment le plus exquis de l'année, où la nature nous prodigue généreusement la grâce des nouvelles frondaisons et la douceur des brises printanières, où l'espoir renait au cœur des plus déshérités, où la force jaillit, avec les nouveaux germes, du sol le plus ingrat comme du moindre buisson !

Moment unique où les humbles et les modestes, après les souffrances imméritées que l'hiver, encore que clément, ne manque jamais de leur infliger, reprennent confiance en la bonté des hommes, reprennent confiance en leur destin, et regardent avec des yeux reconnaissants la couleur d'un vert-tendre si délicat et si élégant des feuilles qui s'épanouissent de toutes parts dans les campagnes ensoleillées.

Bienheureuse magie des forces occultes qui exaltent les sens, en même temps qu'elles enchantent l'imagination de ceux auxquels la vie ne réserve pourtant que des déboires et l'amertume de déceptions chaque jour renouvelées ! C'est grâce à votre action que chaque année, il nous est permis de clamer ici, envers et contre tout, la noblesse de l'homme et son éminente dignité, et la nécessité de croire au perfectionnement certain de l'œuvre inconsciente des siècles, de croire au progrès humain matériel et moral.

Sans doute, des forces économiques, qui nous saisissent et nous transforment sans notre volonté, nous ne paraissons que le jouet et l'instrument passif. En fait pourtant nous ne sommes pas un instrument aveugle, et si l'on peut dire des faits économiques et des formes du travail qu'elles nous entraînent comme le courant emporte l'esquif, on peut affirmer aussi que nous pouvons aménager notre barque de telle manière que la vie y soit la plus agréable possible et que cela dépend bien de nous.

Et c'est cela que nous visons lorsque nous essayons, en attendant de pouvoir mieux faire, d'arracher chaque jour à la Chambre du Bloc National ces réformes de toute nature dont le but est d'aboutir à une solidarité sans cesse plus étroite entre les hommes, et surtout de faire participer ceux qui n'ont pour tout bien que leur salaire au bien-être de ceux qu'a enrichis le travail des générations et qui ne tiennent pas du tout à s'en souvenir.

Assurances sociales, grâce auxquelles il sera apporté un peu plus de sécurité à la famille ouvrière, avec des taux d'indemnisation qui ne seront pas, comme aujourd'hui pour les retraites ouvrières ou les accidents du travail, ridicules subsides et amère dérision !

Salaires suffisants pour une vie décente et digne qui permettent à l'homme de s'élever dans l'échelle des êtres autrement que par la faculté de s'enivrer ou par celle de tuer savamment son voisin !

Paix à l'extérieur entre les nations, pour que le cauchemar effroyable des guerres disparaisse par la volonté des peuples décidés à refuser tout service de guerre et à ne plus se prêter à d'infâmes boucheries !

Paix à l'intérieur aussi entre les hommes qu'un même idéal devrait guider, et qui n'aboutiront à réaliser cet idéal que s'ils savent se soustraire aux disputes de personnes pour n'envisager que le bien commun, le bonheur de leurs familles et le bien-être de leurs enfants, qu'il importe d'assurer avant tout !

Puissent ces belles journées qui enchantent notre esprit et font rayonner nos cœurs être pour nous l'augure de journées économiques et sociales empreintes d'un peu plus d'harmonie et d'un peu plus de beauté et que 1923 nous apporte bientôt la stabilité politique internationale sans laquelle les conquêtes les plus précieuses ne pourraient avoir de lendemain !

E. COUTEAUX,
Député du Nord.

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille

EXTRAIT du jugement rendu contradictoirement par le tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement à l'audience du 14 avril 1923.

A la charge de DESSAUVAGES André-Désiré-Joseph, âgé de 43 ans, né à Tourcoing le 23 avril 1880 profession de cultivateur, demeurant à Tourcoing, 79, rue du Virolois.

Convaincu du délit de falsification de lait par addition de 12 % d'eau commis le 26 janvier 1923.

Vu les articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 194 du Code d'instruction criminelle,

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison avec sursis et à mille cinq cents francs d'amende.

Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal « La Dépêche » et le « Réveil du Nord » sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder cent francs et affiché au nombre de deux exemplaires dans la ville de Tourcoing, dont un à la porte du domicile de Dessauvages et l'autre à la mairie avec défense pendant une durée de huit jours d'enlever les dites affiches. N'y ayant appel.

Vu au Parquet :
Pour le Procureur de la République,
L. ROTURIER.

Pour extrait conforme,
Délivré à M. le Procureur de la République,
Le Greffier,
L. DAMMARETZ.

15002

A Lausanne, les Turcs nous rassurent

Ils affirment qu'il n'y a pas de concentration de troupes en Syrie

Lausanne, 30. — Les milieux turcs de la conférence paraissent avoir été quelque peu impressionnés par les nouvelles venues de Paris, touchant l'attitude du gouvernement français en face des mesures militaires prises par la Turquie.

Ils ont entrepris de discuter, point par point ce qu'ils considèrent comme l'expression même du gouvernement français ; ils continuent d'affirmer qu'il n'y a point de concentration de troupes sur la frontière syrienne, mais de simples mouvements de troupes.

L'accord Chester a été signé à Angora

Londres, 30. — On mande de *Constantinople* aux journaux, à la date du 30 avril : l'accord Chester a été signé à Angora.

La Tragédie du cap Frio

Le capitaine du « Mossamédès » sauva 17 personnes en mer

Londres, 30. — On a reçu de nouveaux détails sur le sinistre du Mossamédès » et, particulièrement, sur l'héroïsme du capitaine Baulino, qui commandait le steamer portugais.

C'est mardi, à deux heures trente du matin, que le « Mossamédès » s'échoua sur des rochers, à trois cents mètres de la côte sud-africaine, au large du cap Frio. La mer était fort mauvaise et il régnait dans ces parages un épais brouillard. Le choc réveilla les passagers qui, pris de panique, se précipitèrent à demi vêtus, sur le pont. Le ressac coucha le navire plus avant sur les récifs et un craquement sinistre retentit. Toutefois, les officiers, faisant preuve du plus grand sang-froid, réussirent à rétablir l'ordre parmi les passagers et les membres de l'équipage organisèrent le sauvetage, tandis que l'opérateur de la T. S. F. envoyait des appels de détresse.

A six heures du matin, six embarcations avaient été mises à la mer. C'est au cours de ces opérations que le câble d'une des chaloupes se rompit et tous ses occupants furent précipités à la mer. Le capitaine plongea aussitôt et réussit à sauver treize personnes. Un matelot put également sauver une femme ; mais il se noya en plongeant au secours d'un autre naufragé. En tout, sept personnes furent noyées.

On est sans nouvelles de deux canots.

Un trouble mystère

Grenoble, 30. — Une fillette de 13 ans, Marie Tarpin, habitant avec son père qui est établi épicier rue de Turenne, à Grenoble, vient d'être victime d'un singulier attentat. Son père en regagnant son appartement, cette nuit, la trouva étendue sur une descente de lit, baillonnée et ligotée. Un grand désordre régnait dans l'appartement.

Quand l'enfant fut délivrée, elle expliqua qu'elle avait été assaillie par un homme masqué qui l'avait menacée de son revolver en criant : « Tais-toi ou je te tue ! » Il l'avait ensuite ligotée et baillonnée, puis avait fouillé les meubles tout à loisir.

Après un minutieux inventaire, M. Tarpin a constaté que rien ne lui avait été volé. La police recherche néanmoins le mystérieux agresseur.

M. Mussolini va se débarrasser des Sous-Secrétariats d'Etat

Rome, 30 décembre. — On apprend de bonne source que M. Mussolini va abolir tous les sous-secrétariats d'Etat et les remplacer par des secrétariats généraux qui auront un caractère stable, administratif et technique.

MON CINÉ

UNE VICTOIRE

C'EST le journal de M. Gustave Hervé qui l'annonce : les radiotélégraphistes de la Tour Eiffel ont « eu » leurs collègues bolchevicks de Moscou. Ce fut long, ce fut dur, mais enfin, on les a eus !

Figurez-vous que les opérateurs de la T. S. F. russe — qui, sans doute, « opèrent » le couteau entre les dents — commençaient tous leurs radios par le mot : Camarades ! Ce à quoi les sapeurs de la Tour répondaient invariablement en mettant en tête de leurs communications : Messieurs !

Eh bien ! le croiriez-vous ? les Moscovites, honteux à la fin de leur manque de savoir-vivre et subjugués par la politesse vraiment talon-rouge de nos braves sapeurs, ont fini par se rendre, et, depuis huit jours, il paraît qu'ils ne s'adressent plus à leurs auditeurs de sans-fil qu'en les appelant « Messieurs » !

C'est bien dommage que les radiotélégraphistes de Lénine ne m'aient pas demandé conseil avant de se résoudre à une aussi honteuse capitulation. Je leur aurais rappelé comment s'était tiré d'affaire, en une circonstance analogue, un orateur appelé à discourir devant un auditoire assez partagé, quant aux opinions.

Il commençait sa harangue en ces termes : « Citoyens !... », quand un hourvari formidable l'empêcha de continuer.

— Non ! non ! criait la moitié de la salle. Pas de citoyens ; appelez-nous Messieurs !

L'orateur reprit donc son discours et proféra : « Messieurs !... » Il n'alla pas plus loin ; l'autre moitié de la salle s'était mise à vociférer :

— « Nous ne sommes pas des bourgeois ! Appelez-nous : Citoyens ! »

Notre homme resta un moment interloqué. Puis, pris d'une inspiration subite, il s'écria :

— « Messieurs les Citoyens ! »

Et il put continuer sans encombre.

E. VERMEERSCH.

LE MAI ENSANGLANTÉ

Ce que fut le 1er Mai 1891, à Fourmies

Lorsque l'Internationale institua en 1889 la fête prolétarienne du Premier Mai, elle se proposait de donner l'occasion à la classe ouvrière, non-seulement d'affirmer sa solidarité internationale, mais encore de protester contre l'état d'asservissement dans lequel la maintiennent les conditions économiques et sociales.

Dans l'antiquité, aux jours des fêtes saturnales, les maîtres accordaient à leurs esclaves liberté entière de faire ce qui bon leur semblait. Ceux-ci en profitaient souvent pour les ridiculiser et se venger ainsi de siècles de servitude.

LA FUSILLADE TRAGIQUE

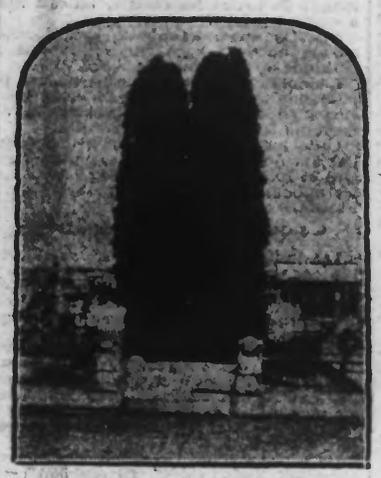

LA TOMBE DES VICTIMES

Le prolétariat moderne n'a point besoin d'user de tels moyens à l'endroit de ses maîtres nouveaux. Il lui suffit d'affirmer sa liberté, son indépendance d'homme, en cessant volontairement le travail et de pulser dans son geste la conscience de sa dignité et de sa puissance.

Les classes dirigeantes ne se sont point trompées sur la signification de cette journée et déjà, l'histoire du premier Mai est faite de pages tachées de sang.

1er mai 1891 ! Fusillade de Fourmies ! Ces mots résonnent comme un glas au cœur des hommes et des cris de colère montent aux lèvres.

Depuis plusieurs jours, une certaine effervescence régnait chez les ouvriers des tissages, des filatures, des peignages, de Fourmies.

A la veille du Premier Mai, les patrons prirent peur et exigèrent du Maire, un sieur Bernier, l'appel de troupes « en vue de maintenir l'ordre ».

Vinrent le 84e et le 145e de ligne, ainsi que le 47e régiment d'artillerie.

Et pourtant, les ouvriers se proposaient seulement d'organiser quelques jeux et un bal sur la Place.

Qu'importe !

Pour justifier ces mesures, les patrons coalisés dénoncèrent en une affiche mensongère, un prétendu péril imminent.

Un patron refusa de signer le tactum et annonça qu'il offrirait un banquet à ses ouvriers.

Les travailleurs de Fourmies, indignés, protestèrent contre les affirmations patronales.

Leur appel se terminait ainsi : « Il faut fêter le 1er Mai avec union, calme et dignité. »

Mais à tant de sang-froid, des provocations répondirent.

Les premiers incidents

Dès le matin, le chômage est presque général.

Une seule usine — celle de M. Jacquet — travaille.

Un groupe de chômeurs doit venir manifester autour de cette usine et le personnel — ainsi qu'il a été convenu — en prendre prétexte pour quitter le travail...

Il est près de dix heures lorsqu'une colonne de plusieurs milliers de travailleurs se dirigea, en chantant, vers les ateliers Jacquet, que protègent un important détachement du 84e et quelques gendarmes.

A leur vue, le lieutenant Julien s'affole. Il s'élance, sabre au clair, à la tête de ses gendarmes, au milieu de la foule qui s'enfuit...

Mais l'officier voit rouge. Il frappe sans merci autour de lui. Avec quelques policiers, il poursuit les manifestants dans les maisons mêmes où ils se réfugient.

Des hommes, des femmes, des enfants tombent blessés...

La colère s'empare des manifestants qui jettent des pierres pour se défendre.

Quelques nouvelles charges ont lieu et la foule se disperse. Mais deux ouvriers restent aux mains des gendarmes qui les emmènent, enchaînés, à la mairie.

La foule proteste.

Deux nouvelles arrestations sont opérées.

Des provocations

Le Maire avait promis que les quatre prisonniers seraient remis en liberté vers cinq heures, mais vers trois heures, les manifestants reviennent en chantant et réclamant leurs camarades.

Des gendarmes à cheval sont là.

Pour intimider la foule, ils tirent des coups de revolver en l'air : ils ne réussissent qu'à accroître l'exaspération.

Peu après, un roulement de tambour retentit et d'autres gendarmes, qui étaient massés place Bellevue, s'élancent à travers la foule qu'ils sabrent sans pitié.

Les ouvriers ripostent encore par quelques cailloux.

Cinq heures sonnent et les prisonniers sont toujours enfermés à l'Hôtel de Ville.

On décide d'envoyer une délégation auprès du Maire.

En tête, marchent : Edmond Giloteau, un jeune homme d'une vingtaine d'années, portant un drapeau tricolore et, à ses côtés, sa fiancée, Maria Blondeau, une jeune fille de dix-huit ans, qui tient dans ses bras un « mai », petit arbuste garni de fleurs.

Une centaine de jeunes gens et de jeunes filles les suivent, chantant : « Rendez-nous nos frères ».

La fusillade

On hue les gendarmes, mais on acclame l'armée.

La petite colonne se heurte à un barrage de soldats du 145e. Des délégués veulent le franchir et se rendre auprès du Maire, pour lui rappeler sa promesse.

Le commandant s'y oppose et fait croiser la baïonnette.

Les autorités sont prévenues.

Le Sous-Préfet d'Avesnes, M. Isaac, le Maire, le Procureur de la République sortent de la Mairie. Une courte conversation s'engage entre eux et le commandant. Puis, sans sommations, l'ordre de tirer est donné.

C'est la première fois que l'on se sert du fusil Lebel ; il fait merveille.

Les balles pleuvent.

La foule, qui est massée à l'entrée de la rue des Elicts, est fusillée à bout portant.

Giloteau, le porteur du drapeau tricolore, tombe, le premier, atteint de cinq balles.

Sa compagne : Maria Blondeau, a le dessus du crâne enlevé ; sa cervelle jaillit sur le mur d'une maison. Elle roule à terre, portant toujours dans ses bras le mai fleuri, maintenant taché de sang.

Un enfant de onze ans est traversé de part en part. Pour l'atteindre, il a fallu qu'un fusil s'abaissât jusqu'à lui.

Deux jeunes filles sont tuées par la même balle.

D'autres tombent...

Les murs des maisons sont criblés de balles.

Des manifestants, réfugiés dans les immeubles voisins, y sont atteints et blessés, car on tire dans les fenêtres.

Une seule habitation est épargnée : elle est occupée par des rentiers.

Le soir du 1er Mai 1891, la classe ouvrière de Fourmies comptait onze morts et cinquante blessés.

Neuf de ces victimes sont inhumées au cimetière de la Ville, en une sépulture particulière.

Un soldat tira en l'air pour ne pas tuer sa mère

Onze morts ! Cinquante blessés ! Le nombre des victimes eût pu être plus grand encore, mais on sait que des soldats tirèrent en l'air.

L'un d'eux, Lebon, dont le fusil fut trouvé garni après la fusillade, déclara à l'officier qui l'interrogeait :

« Je ne pouvais pourtant pas tuer ma mère ! »

Quelques jours plus tard, le soldat Lebon était arrêté et devait répondre de son indiscipline.

Le 145e comptait une soixantaine de soldats de Fourmies. On croit que ce sont ceux-là qui tirèrent en l'air pour ne pas commettre le crime de tuer leur mère, leur fiancée...

Premier Mai ! Jour de deuil et jour d'espérance !

P. DELCOURT,
Conseiller général du Nord.

Une brute attaqua une pauvre fillette

On la trouva presque morte dans une forêt

Reims, 30. — Dans la soirée d'hier, dans la forêt, une fillette de 6 ans, Irène-Blanche Duclos, fille d'un cantinier était trouvée couverte de sang, la poitrine lardée de coups de couteau portant au visage et aux genoux des contusions. L'enfant dont l'état est très grave a été transportée cette nuit à l'hôpital de Reims. Sur les indications de la petite victime la gendarmerie d'Ay a arrêté comme auteur présumé de cet attentat, un pensionnaire de la cantine nommé Lambert Emmanuel, 32 ans, carrier. Il a été conduit cet après-midi au parquet de Reims.

La Garde Républicaine est partie faire une "tournée" en Hollande

Paris, 30. — La musique de la Garde Républicaine, qui va donner une série de concerts en Hollande, a quitté Paris ce matin par la gare du Nord.

Quatrième année d'impôts

M. le Ministre des Finances répond à M. Loucheur

::: ::: Il accorde un premier délai insuffisant ::: :::

(De notre rédaction parisienne)

Nous avons protesté contre la perception en une seule année, des impôts pour 1920, 1921, 1922 et 1923 (impôts, traitements, pensions et salaires, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, impôts sur les bénéfices agricoles, sur les professions non libérales, etc...), dont les feuilles sont préparées... en blanc, par les percepteurs.

On lira, ci-dessous, le texte de la lettre que M. le ministre des Finances vient d'adresser à M. Loucheur, qui avait signalé à M. de Lasteyrie cette situation, très pénible pour nos populations.

Le ministre reconnaît, en principe, le bien-fondé de notre protestation, mais en accordant seulement un délai jusqu'en 1924 pour les impôts 1923.

Il ne nous accorde qu'une faculté illusoire.

En effet, les perceptions, débordées de travail, n'ont pu mettre encore en recouvrement, que les impôts pour 1920, 1921, 1922, que M. de Lasteyrie veut toujours faire payer en bloc cette année.

Les feuilles pour 1922 ne sont pas encore parties; quand à celles de 1923, elles ne seraient pas prêtes avant 1924 (vraisemblablement) et l'échéance du 1er juillet 1924 que fixe M. de Lasteyrie, est dès lors, une mauvaise plaisanterie.

M. Loucheur nous a indiqué comme insuffisantes les suggestions du ministre et qu'il élèverait une nouvelle protestation près de lui.

Nous sommes persuadés que tous les parlementaires du Nord sont d'accord avec lui pour soutenir les légitimes revendications de nos concitoyens.

Voici la lettre de M. de Lasteyrie :

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction
de la Comptabilité publique

Paris, 28 avril 1923.

Monsieur le ministre et cher collègue,

Par lettre du 13 mars 1923, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation des contribuables des régions libérées, auxquels, par suite de la publication des rôles afférents aux années 1919, 1920, 1921, il est réclamé simultanément coup sur coup le paiement de trois années d'impôts; vous suggérez une solution possible suivant laquelle les contribuables des régions libérées qui auront acquitté intégralement les impôts de 1919, 1920 à la fin de 1923, seraient autorisés à acquitter, en 1924, les impôts de 1921.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une de vos propositions a paru pouvoir être retenue, il m'a semblé nécessaire d'en concevoir l'application dans des conditions un peu différentes.

En ce qui touche l'année 1919, il ne faut pas perdre de vue qu'en vertu de l'article 4 de la loi du 16 juillet 1921, il n'a pu être assis au titre de ladite année, aucune côte du chef des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices de l'exploitation agricole, des traitements et salaires et rentes viagères, des professions non commerciales et de l'impôt général sur le revenu.

Il n'a donc été établi au titre de 1919 que des côtes foncières ou des côtes d'anciennes contributions, comprenant pour la plus grande part, les recouvrements opérés au profit de la collectivité.

D'autre part, l'émission des rôles concernant les impôts qui conservent un caractère nettement annuel n'a pas subi de retard comparable à celui des rôles d'impôts sur le revenu.

Il semble donc qu'il convienne de limiter l'étude aux impôts nouveaux, les seuls pour lesquels la loi du 16 juillet 1921 comporte des innovations importantes.

A cette époque, le législateur a estimé qu'il était suffisant de prévoir des paliers, quant au taux de l'impôt, sans prévoir d'échelonnement quant à son acquittement.

La proposition que vous m'avez signalée montre qu'il serait utile d'organiser un régime qui permette de ménager également la transition dans ce domaine.

Pour déterminer l'échelonnement nécessaire, deux dates sont à considérer :

Celle à partir de laquelle ont été connues les bases des impositions frappant les régions libérées, c'est-à-dire le 16 juillet 1921.

Celle à partir de laquelle il importe que l'arriéré soit complètement dégagé pour permettre le recouvrement de la côte de 1924, c'est-à-dire selon toutes probabilités, le 1er juillet de cette même année.

Entre ces deux dates s'étend une période de trente-six mois sur laquelle il est facile d'échelonner, en quatre termes égaux, le recouvrement des cotes de 1920 à 1923.

D'après ces phases il apparaît qu'à l'heure actuelle, les cotes de 1920, 1921, devraient être acquittées; l'effort pour y parvenir a dû être facilité du fait que ces côtes bénéficiaient, en vertu de la loi, de taux partiellement réduits.

Par contre, les débiteurs au titre 1923 disposeraient encore d'un délai allant jusqu'au 1er octobre 1923; ceux au titre 1922, pourraient, par la suite, échelonner leurs paiements jusqu'au 1er juillet 1924.

Tels sont les termes de faveur. Il me paraît possible d'autoriser les comptables, sous réserve de l'acquittement rapide des côtes des années antérieures et des côtes d'impositions, à accorder ces facilités aux contribuables des régions libérées, à l'exception bien entendu, de ceux auxquels l'application de l'article 46 de la loi du 17 avril 1919 fournit un mode rapide d'acquittement.

Des instructions dans ce sens vont être envoyées aux trésoriers généraux intéressés.

Agréez, Monsieur le ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
DE LASTEYRIE.

On croit être sur la piste des bandits de Levallois

Ils seraient les auteurs de plusieurs agressions

Paris, 30. — Les recherches entreprises par la police judiciaires pour retrouver les trois bandits de Levallois se poursuivent sans relâche et les inspecteurs, après avoir abandonné plusieurs pistes, en suivent actuellement une qui paraît être la bonne. Il est définitivement acquis que les trois bandits qui attaquèrent le chauffeur Langle sont les mêmes qui tentèrent de dévaliser la recette de Levallois, et l'on croit même que le sinistre trio serait l'auteur de deux autres attentats perpétrés récemment sur le pont de Boulogne. En effet, le signalement des malfaiteurs qui ont pris part à ces diverses agressions est toujours le même et leur manière de procéder identique. Le chef de cette bande qui aurait, en outre, opéré de nombreux cambriolages dans les environs de Sèvres, Ville-d'Avray, Saint-Cloud, etc... est un individu de forte corpulence rasé et dont le signalement correspond à celui du conducteur de l'auto, le jour de l'attentat de Levallois. C'est un repris de justice dangereux qui, croit-on, habite Boulogne.

On sait, d'autre part, qu'au cours de l'agression du chauffeur Langle, l'un des bandits avait essayé de cacher son visage à la victime ; l'on se demande si cette précaution n'est pas motivée par la crainte de laisser voir quelque signe caractéristique qui faciliterait l'identification.

Dans la journée d'hier, les différents chauffeurs qui furent victimes des agressions relatées plus haut, ont été entendus dans les locaux de la police judiciaire.

Un brave, enfant du Sénégal a été écrasé par le tramway

Marseille, 30. — Voulant descendre d'un tramway en marche, le caporal Sano des tirailleurs sénégalais, a perdu l'équilibre et est tombé sous les roues de la voiture.

Il a été coupé en deux.

C'est le caporal Sano qui, au péril de sa vie, avait, au camp de Sainte-Marthe, maîtrisé un tirailleur devenu fou, qui avait tué deux de ses camarades.

La "Maison du Prévot" à Valenciennes Monument historique

Paris, 30. — Les façades et toitures de la Maison dite du Prévot, sise, 13, rue Notre-Dame à Valenciennes (Nord) sont classées parmi les monuments historiques.

Les Élections en Espagne

Madrid, 30. — Les résultats connus des élections législatives donnent les résultats suivants : 160 députés ministériels et 106 députés d'opposition.

Le Congrès comprendrait 235 députés ministériels et 173 députés de divers partis.

La Semaine des P. T. T. vient d'être ouverte

Il s'agira de réorganiser les services, la plupart défectueux

Paris, 30. — Ce matin, au Musée social, rue Lascases, s'est ouvert à 10 h. 30, sous la présidence de M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T., une semaine des P.T.T. ayant un programme tout différent de la semaine qui s'est tenue dernièrement au Conservatoire des Arts-et-Métiers, sous la présidence de M. Paul Painlevé.

Le Congrès qui s'ouvre aujourd'hui, a pour objet de procéder à une révision de l'organisation administrative et technique des services des P.T.T. et de leur connaître l'ampleur utile au développement du commerce et de l'industrie.

Au début de la séance, M. Laffont a prononcé une allocution dans laquelle il a montré que le mauvais outillage des P.T.T. en France, handicape notre pays dans la lutte économique mondiale et fit qu'il attendait de ce Congrès une critique impartiale et des suggestions positives.

M. Laffont a, ensuite, cédé la présidence à M. Lamy, président de l'Union des offices des transports.

A nos Lecteurs

Nous commencerons prochainement la publication de notre nouveau roman

L'Anneau d'argent

grand roman d'aventures et d'amour, par M. Georges de Boisfleret

L'ANNEAU D'ARGENT est une œuvre remarquable, qui prend le lecteur et l'intéresse. Nous sommes persuadés qu'aucun roman n'aura aussi vivement passionné les lecteurs du « Réveil » que **L'ANNEAU D'ARGENT.** Aucun d'eux, aucune de nos charmantes lectrices, ne pourront rester insensibles devant l'effrayante injustice qui fête la folie et douce petite Marcelle dans les bras d'un bandit qu'elle hait. La fatalité qui vient s'abattre ainsi sur le cœur de la jeune fille et de Gaston Mauroy son fiancé, celui qui lui donna l'« anneau d'argent », brisera-t-elle sans pitié leurs deux jeunes destinées ?...

Il faut lire ces pages émouvantes, si puissamment douloureuses ; suivre les péripéties de ce drame étrange si profondément humain. C'est une œuvre absolument hors de pair dont nous commencerons prochainement la publication et nous sommes persuadés que

L'ANNEAU D'ARGENT

remportera tous les suffrages et sera avidement lu par tous les lecteurs du « Réveil ».